

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 9 (1936)

Heft: 12

Artikel: Fondation du logement ouvrier, Lausanne : groupes de Tivoli et d'Ouchy

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-120336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Groupe d'Ouchy : Vue du sud est.

Gilliard & Godet, architectes F. A. S.

FONDATION DU LOGEMENT OUVRIER, LAUSANNE

GROUPE DE TIVOLI ET D'OUCHY

Troisième et quatrième périodes de construction

Groupe de Tivoli

Après avoir construit 48 appartements de deux et trois pièces à la Borde, en deux périodes (1928-29 et 1931-32), la Fondation du logement ouvrier a terminé, le 24 juin 1934, un nouveau groupe locatif à l'avenue de Tivoli. Celui-ci se compose de cinq immeubles contigus, disposés autour d'une grande cour de 25 mètres de largeur, ouverte au sud.

Les entrées donnent toutes sur cette cour, accessible de l'avenue par une rampe et par un escalier.

Les 64 appartements, disposés sur cinq étages, se répartissent comme suit :

3 appartements de 1 pièce, cuisine, bain - W.-C.

43	»	2	»	»	»
18	»	3	»	»	»

Le chauffage est assuré par un calorifère dans le vestibule et il y a possibilité d'installer, dans les cuisines, des potagers à bois et à gaz ; dans les bains Piccolo à gaz. Tous les appartements ont à leur disposition une cave et un galeas.

Dans chaque immeuble sont installés une buanderie avec chaudière à circulation et essoreuse et un étendage, indépendamment des étendages extérieurs.

Les loyers, établis d'entente avec la commune, sont les mêmes qu'à la Borde, soit :

PLAN D'ÉTAGE DU GROUPE D'OUCHY

Echelle 1 : 300.

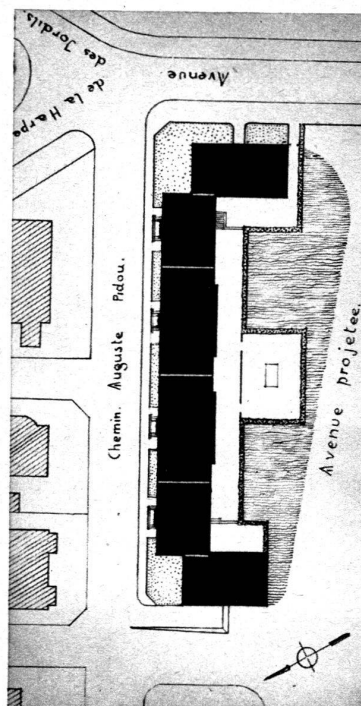
**Gilliard & Godet
architectes F.A.S.**



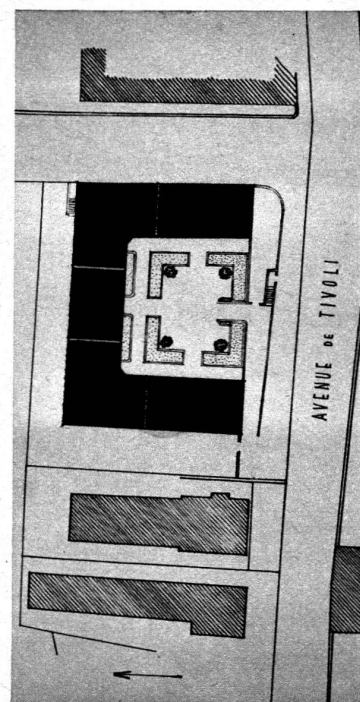
PLAN D'ÉTAGE DU GROUPE DE TIVOLI

Echelle 1 : 300.

**Gilliard & Godet
architectes F.A.S.**



**Situation
Ouchy.**



Situation
Tivoli.



Groupe de Tivoli. Vue du sud, côté avenue de Tivoli.

Gilliard & Godet, architectes F. A. S.

360 fr. (30 fr. par mois) pour les appartements de 1 pièce
 540 » 45 » » » » 2 »
 660 » 55 » » » » 3 »

Le total de l'entreprise, soit : construction, supplément pour fondations spéciales, travaux extérieurs et divers, avait été devisé à 654,000 fr. Ce chiffre n'a pas été dépassé. Le prix du mètre cube de construction est de 37 fr.

Les bases sur lesquelles a été établie cette troisième période, avec l'appui de la commune, sont les mêmes qu'à la Borde :

Terrain a été cédé gratuitement par la commune

Hypothèque en premier rang 55 % Fr. 354,200.—

Hypothèque en deuxième rang,

prêt communal à 2 % et

½ % d'amortissement 40 % » 257,600.—

Capital social 5 % » 32,200.—

La commune a alloué, en outre, une subvention spéciale de 10,000 fr. pour les frais supplémentaires que la nature du terrain et l'état des lieux ont occasionnés pour les fondations

» 10,000.—

Coût total Fr. 654,000.—

La commune a fait enfin un versement unique d'une somme de 19,200 fr. (3 % du coût de l'entreprise) dont

l'intérêt doit permettre à la société de faire face à divers frais annuels, impôts, etc.

La convention passée avec la commune, pour les conditions que devaient remplir les locataires de la Borde, reste en vigueur pour les Groupes de Tivoli et d'Ouchy. Les logements sont réservés à des familles dont les ressources sont très modestes (gain maximum : 300 fr. par mois).

Groupe d'Ouchy

Le nouveau groupe inauguré en 1936, à Ouchy, en bordure du chemin Aug.-Pidou, se compose de six bâtiments en ordre contigu, quatre alignés le long de ce chemin et un en retour, à chaque extrémité, formant une vaste cour ouverte sur le lac.

Il comprend au total 74 appartements, soit 12 de 1 pièce, 50 de 2 pièces et 12 de 3 pièces, cuisine et bain-W.-C., répartis sur quatre étages sur rez-de-chaussée.

Les logements d'une pièce sont réservés à des personnes seules ou à des couples sans enfant ; ceux de deux pièces à des ménages avec un enfant ; ceux de trois pièces, enfin, à des familles ayant deux enfants au moins. Tous les logements ont une salle de bains avec chauffage à gaz.

Dans chaque cuisine sont installés, contre un panneau de faïences, l'évier avec son égouttoir et l'amenée du

gaz pour le potager. Un canal de fumée permet l'utilisation d'un potager à bois. Garde-manger avec aération directe sur l'extérieur.

Toutes les chambres, comme la cuisine, du reste, ont une armoire, avec rayonnage nécessaire.

Le chauffage est assuré par un calorifère dans le vestibule. Presque tous les appartements jouissent d'un large balcon avec tente.

Galetas aux combles et caves au sous-sol.

Dans chaque immeuble sont installés une buanderie avec chaudière en cuivre à circulation et essoreuse et un étendage.

Des tape-tapis et des étendages sont également placés au sud, sur une grande terrasse sur laquelle donnent les sorties des sous-sols.

Une partie du terrain est aménagée en place de jeux pour les enfants, avec caisse à sable ; le reste sera gazonné.

Le coût de cette entreprise, à laquelle plus de 40 maîtres d'état ont collaboré, avait été devisé comme suit :

Construction et honoraires Fr. 627,000.—

Travaux extérieurs . . . » 35,000.—

Divers . . . » 19,860.—

Terrain cédé gratuitement

par la commune . . . » —.—

Total . Fr. 681,860.—

Le coût d'exécution sera un peu inférieur à ses chiffres. Le financement est prévu de la façon suivante :

Hypothèque 1er rang

55 % soit Fr. 364,100.—

Hypothèque II^{me} rang

(prise par la commune)

40 % à 2 % + ½ %

d'amortissement . . » 264,800.—

Capital social 4 % à 5 %

maximum » 33,100.—

Subvention communale à

fonds perdu » 19,860.—

Total . Fr. 681,860.—

Les loyers sont fixés comme dans le Groupe de Tivoli, pour les appartements de 2 et de 3 pièces (cuisine comprise). Il est de Fr. 35.— par mois pour les appartements d'une pièce et cuisine.



Groupe d'Ouchy.

Façade sur le chemin Pidou.



Groupe de Tivoli.

Vue du nord.



Groupe d'Ouchy.

Vue du nord-est.